

**swissuniversities**

**swissuniversities**

Effingerstrasse 15, Case Postale

3001 Berne

[www.swissuniversities.ch](http://www.swissuniversities.ch)

# **Monitoring « Didactiques disciplinaires » 2024**

## **Résultats et recommandations**

swissuniversities

---

**Mentions légales**

Mandant Comité de swissuniversities

Responsables de projet Délégué-es Didactique disciplinaire

Version du rapport 13 décembre 2024

Auteur-es du rapport Tristan Robert / [tristan.robert@swissuniversities.ch](mailto:tristan.robert@swissuniversities.ch)  
Gilles Monney / [gilles.monney@swissuniversities.ch](mailto:gilles.monney@swissuniversities.ch)  
Patricia Schmidiger / [patricia.schmidiger@swissuniversities.ch](mailto:patricia.schmidiger@swissuniversities.ch)

---

## Table des matières

Management Summary	4
1. Contexte	5
2. Mesures et projets mis en œuvre	7
2.1. Ancrage institutionnel	7
2.2. Filières de Master	8
2.3. Développement des carrières et doctorat	9
2.4. Recherche, enseignement et formation	11
3. Défis et perspectives	13
3.1. Ancrage institutionnel	13
3.2. Filières de Master	13
3.3. Développement des carrières et doctorat	14
3.4. Recherche, enseignement et formation	15
4. Empfehlungen	16

## Annexe

- I. Filières de Master

## Abréviations

FNS	Fonds national suisse
HEP	Hautes écoles pédagogiques
HES	Hautes écoles spécialisées
HEU	Hautes écoles universitaires

## Management Summary

Le monitoring « Didactiques disciplinaires » est effectué dans le cadre de la stratégie nationale suisse dans le domaine de la didactique disciplinaire 2021-2028. Il est réalisé pour la deuxième fois en 2024, l'enquête ayant lieu tous les deux ans dans le but de dresser un panorama de la mise en œuvre du plan d'action. La récolte des données s'est déroulée au printemps 2024 à l'aide d'un questionnaire envoyé à tous les membres de swissuniversities ainsi qu'aux institutions de formation des enseignant·es faisant partie d'une autre haute école.

**swissuniversities**

Les hautes écoles jugent l'organisation et la gouvernance du paysage organisationnel actuel des didactiques disciplinaires en Suisse comme globalement pertinentes et productives. Environ deux-tiers des institutions de formation des enseignant·es et une petite moitié des autres hautes écoles indiquent avoir mis en œuvre de nouvelles mesures ou recommandations décrites dans le plan d'action depuis la dernière enquête en 2022. Un certain nombre de défis sont néanmoins relevés par les hautes écoles, notamment car les contributions liées à des projets de la période 2021-2024 arrivent à leur terme.

Les hautes écoles s'attèlent à développer l'offre de filières de Master et à faire correspondre celle-ci aux besoins des étudiant·es, notamment en ce qui concerne la flexibilité des conditions d'études, y compris à temps partiel. La difficulté de concilier étude et activité professionnelle reste un problème récurrent.

Les différentes filières de Master sont structurées par de fortes collaborations. Une large palette de disciplines est couverte par l'offre existante de filières de Master, ce qui laisse relativement peu de manques. En raison de la taille modeste du public-cible et des contraintes financières, certaines offres seront néanmoins remises en cause à moyen terme. Ces enjeux posent la question d'une centralisation accrue des différentes filières pour assurer leur durabilité.

Toutes les institutions de formation des enseignant·es et quelques HES et HEU emploient des doctorant·es en didactique disciplinaire. Une forte augmentation du nombre de doctorant·es est observée pour les trois types de hautes écoles, ces différences pouvant toutefois être dues à l'existence de données manquantes lors de l'enquête 2022. Le nombre de didacticien·nes habilités à diriger des thèses reste limité, et pas toujours suffisant pour couvrir la demande. De manière générale, les postes de qualification et les postes du corps intermédiaire sont souvent dépendants des fonds de tiers acquis par les institutions.

Les didactiques disciplinaires jouent un rôle central dans de nombreuses offres de formation et de formation continue des hautes écoles, ce en particulier au sein des institutions de formation des enseignant·es. Environ deux-tiers des institutions de formation des enseignant·es et quelques HES et HEU comptent au moins un projet financé par le FNS durant les années académiques 2021/2022 et 2022/2023, et une légère augmentation de leur nombre s'observe.

## 1. Contexte

Le monitoring « Didactiques disciplinaires » est effectué dans le cadre de la [stratégie nationale suisse dans le domaine de la didactique disciplinaire 2021-2028](#) (ci-après, la stratégie) et du plan d'action correspondant. La stratégie stipule qu'en vue d'atteindre les objectifs spécifiques définis et sur la base des champs d'action délimités, les Chambres de swissuniversities poursuivent le but de rendre compte des activités des hautes écoles pour la consolidation de la didactique disciplinaire en Suisse et, le cas échéant, de les soutenir. La collecte et la mise à disposition d'informations permettant d'observer et de déterminer l'évolution des objectifs et des champs d'action correspondants sont essentielles à la réussite de cette entreprise.

Le monitoring se déroule sous la responsabilité des Délégué-es Didactique disciplinaire. Il est réalisé pour la deuxième fois en 2024, l'enquête ayant lieu tous les deux ans dans le but de dresser un panorama de la mise en œuvre du [plan d'action](#). La récolte des données du monitoring 2024 s'est déroulée entre le 18 avril et le 28 mai 2024. Le questionnaire a été envoyé à tous les membres de swissuniversities, ainsi qu'aux institutions de formation des enseignant-es faisant partie d'une autre haute école. A l'exception de ces dernières qui ont eu l'occasion de répondre séparément, chaque institution devait retourner une réponse unique consolidée. Seule une haute école n'a pas fourni de données (le taux de réponse s'est donc monté à 95%). Une HES et une HEU ont indiqué ne pas avoir d'activités autres que celles de l'institution de formation des enseignant-es qui se trouve en leur sein.

Le présent rapport résume et analyse les réponses fournies par les hautes écoles. Il dresse un bilan de la situation qui prévaut au sein de chaque type de haute école et analyse les défis qui en résultent. Finalement, il formule des recommandations à l'attention des hautes écoles.

Les résultats obtenus lors de la première récolte de données en 2022 (rapport interne à swissuniversities) illustraient les conditions cadres dans lesquelles la stratégie et le plan d'action ont été élaborés. A l'occasion de cette récolte de données, il est apparu que le rapport entre les didactiques disciplinaires et la didactique universitaire n'était pas clair et qu'il n'existait pas de compréhension commune univoque de ces termes au sein des hautes écoles. Afin d'apporter les clarifications nécessaires à cet égard, les définitions suivantes – valables pour les trois types de hautes écoles – ont été élaborées et transmises aux hautes écoles avec le questionnaire :

Didactique générale	Didactiques universitaires	Didactiques disciplinaires <sup>1</sup>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Concerne toutes les tâches d'enseignement et d'apprentissage, indépendamment de la discipline et du niveau de formation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Est une branche de la didactique générale.</li> <li>- Fait partie intégrante de l'enseignement universitaire.</li> <li>- Concerne les questions en lien avec l'enseignement et l'apprentissage dans les hautes écoles.</li> <li>- Prend en compte et comprend la didactique spécifique à certaines disciplines (didactique disciplinaire).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Est la science de l'enseignement et de l'apprentissage spécifiques à une discipline.</li> <li>- Concerne les questions en lien avec l'enseignement et l'apprentissage spécifiques à une discipline à tous les niveaux d'éducation.</li> <li>- Fait donc aussi partie de la didactique au niveau des hautes écoles, c'est-à-dire des didactiques universitaires, et doit être considérée comme une discipline d'enseignement et de recherche au sein des hautes écoles.</li> </ul>

Cette différenciation a permis d'améliorer la qualité des données récoltées. Sauf indication contraire, le présent rapport se réfère uniquement aux didactiques disciplinaires, et non aux didactiques universitaires dans leur ensemble.

<sup>1</sup> La discipline est à concevoir au sens large. Le terme didactique disciplinaire est utilisé lorsqu'il s'agit de la didactique spécifique à un domaine en tant que discipline. Le terme didactiques disciplinaires, au pluriel, est utilisé lorsqu'il s'agit de didactiques de différents domaines. La didactique spécifique à un domaine professionnel, qui est appliquée dans l'enseignement et la formation professionnels, englobe tous les domaines de l'enseignement et de l'apprentissage qui sont liés à ce domaine professionnel spécifique et est comprise comme une didactique spécifique à un domaine.

## 2. Mesures et projets mis en œuvre

### 2.1. Ancrage institutionnel

Comme le monitoring 2022 l'a montré, la quasi-totalité des hautes écoles font état d'activités en lien avec les didactiques disciplinaires et/ou emploient du personnel qualifié dans ce domaine. La nature et le nombre de ces activités ainsi que l'importance des didactiques disciplinaires dans les structures internes des hautes écoles varient toutefois fortement.

Environ deux-tiers des institutions de formation des enseignant·es et une petite moitié des autres hautes écoles indiquent avoir mis en œuvre depuis cette dernière enquête de nouvelles mesures ou recommandations décrites dans le plan d'action.

Une seule haute école a élaboré une déclaration d'intention relative à la stratégie (il s'agit d'une institution de formation des enseignant·es). Cependant, plusieurs hautes écoles ont élaboré ou mis à jour des documents indiquant le rôle et le statut des didactiques disciplinaires en leur sein (ces documents prennent des formes différentes : il peut s'agir d'objectifs stratégiques, de lignes directrices et concepts de recherche, ou de directives ou descriptions d'activités spécifiques).

En ce qui concerne les accords de coopération qui ont un lien avec les didactiques disciplinaires et qui ont été conclus entre les hautes écoles, une forte stabilité s'observe. Un grand réseau de coopérations s'observe entre les institutions de formation des enseignant·es, avec certains accords impliquant également des HEU et des HES.

Les accords portent le plus souvent sur des projets concrets et délimités, tels que des programmes doctoraux, des réseaux ou des filières de Master. Il existe également quelques accords plus larges portant sur les didactiques disciplinaires de manière générale.

Ces deux dernières années ont vu plusieurs accords existants être consolidés ou élargis. De nouveaux accords sont également en phase d'être créés, par exemple concernant des disciplines spécifiques ou l'établissement de professeur·es relais. Des discussions quant au futur de certaines collaborations après la fin de la période de financement actuelle des contributions liées à des projets ont également été menées. Nous reviendrons plus bas sur les enjeux spécifiques qui sont liés à cette situation, mais le paysage global des coopérations paraît dynamique.

La grande diversité en matière de structures qui s'observe au sein des hautes écoles a été décrite dans le cadre de l'enquête 2022. Six hautes écoles (quatre institutions de formation des enseignant·es et deux HES) indiquent que l'organisation et/ou le type de chaires en didactique disciplinaire qui existent en leur sein ont connu des modifications depuis la dernière enquête en 2022. Une de ces entités réfléchit à la classification du corps professoral et aux différentes catégories correspondantes, ce qui ne se limite donc pas aux didactiques disciplinaires. Dans les autres cas, il s'agit de la création de postes professoraux dans différentes constellations.

Comme mentionné dans le monitoring 2022, presque la moitié des HEU et des HES et une grande proportion d'institutions de formation des enseignant·es comptent des structures spécifiques en lien avec les didactiques disciplinaires. Il peut s'agir d'unités de recherche, de centres d'apprentissage, de pôles de compétences ou de réseaux. Certaines structures sont également mises en place pour garantir des liens transversaux au sein des hautes écoles.

Ces structures se sont développées durant ces deux dernières années : huit institutions de formation des enseignant·es, trois HES et deux HEU déclarent avoir créé de telles entités ou rejoint des réseaux institutionnalisés. Ceux-ci ne se limitent pas forcément aux didactiques disciplinaires, mais permettent également de traiter ce domaine dans un cadre plus large.

En ce qui concerne les relations publiques, l'essentiel de la communication se fait par le biais des sites Internet des institutions. Une petite moitié des institutions de formation des enseignant·es et quelques HES et HEU déclarent avoir mis en place de nouvelles mesures en la matière au cours des deux dernières années (par exemple la création de nouvelles pages sur leur site web ou la promotion via les réseaux sociaux). La visibilité d'actions ou de programmes spécifiques est en général assurée par la transmission au sein de plateformes de collaboration ou de réseaux.

## 2.2. Filières de Master

Une liste détaillée des disciplines disposant de filières de Master en didactique disciplinaire a été établie dans le cadre d'une étude portant sur les Masters en didactique disciplinaire<sup>2</sup>. Cette étude indépendante du monitoring, voulue par les Délégué·es Didactique disciplinaire et menée par le Büro BASS entre 2023 et 2024, a eu pour but de collecter des données sur la progression des étudiant·es afin de procéder à une évaluation des besoins. Cette liste figure dans l'annexe I. On peut constater que les caractéristiques de l'offre existante n'ont pas fondamentalement évolué depuis 2022, la variété des filières étant rendue possible par des coopérations interinstitutionnelles. Des éléments en lien avec les didactiques disciplinaires se trouvent également dans d'autres filières d'études (en particulier pour la formation des enseignant·es) qui ne sont pas spécifiquement des Masters en didactiques disciplinaires.

L'enquête du monitoring démontre que les hautes écoles s'attèlent à faire correspondre l'offre de filières de Master aux besoins des étudiant·es. Ceux-ci représentent en effet un public spécifique : la majorité d'entre eux poursuit une activité professionnelle rémunérée en parallèle. Les hautes écoles indiquent déployer des efforts pour atteindre les objectifs suivants :

- Flexibilité des conditions d'études, y compris à temps partiel, conciliation avec la vie professionnelle.
- Conditions d'admission qui facilitent la perméabilité entre différents types de parcours.
- Curricula individualisés et flexibles, interdisciplinarité, coexistence de différentes cultures académiques, liens entre différents niveaux scolaires.
- Renforcement des liens avec la pratique professionnelle, facilité de l'insertion professionnelle.
- Contextes collaboratifs orientés largement y compris à l'international et en-dehors du monde de la formation des enseignant·es, possibilité de constituer un réseau professionnel large.

L'étude du Büro BASS montre que ces efforts sont en partie salués par les étudiant·es, notamment la flexibilité des études, permettant de concilier ces dernières à une activité professionnelle. A contrario, l'étude du Büro BASS analyse également les raisons avancées par les étudiant·es pour expliquer l'abandon du Master. Les principaux facteurs cités sont les suivants :

<sup>2</sup> Publication à paraître

- Une charge de travail trop élevée en raison de la conciliation entre études et activité professionnelle
- Famille et travail de *care*
- Qualité de l'enseignement jugée insuffisante
- Doute concernant le sens des études

Malgré les efforts, la difficulté de concilier étude et activité professionnelle reste donc un problème récurrent. D'ailleurs, si 70% des étudiant·es sont inscrits à un Master à temps partiel, 95% ont en parallèle une activité professionnelle. Sans surprise, l'étude révèle que les étudiant·es menant une activité professionnelle en parallèle ont besoin de plus d'années pour obtenir leur diplôme et que leur taux d'abandon est plus élevé que les étudiant·es qui se consacrent entièrement au Master.

### 2.3. Développement des carrières et doctorat

Le développement des carrières en didactique disciplinaire s'inscrit dans le contexte des offres existant pour les études de deuxième et de troisième cycle. Certaines institutions mettent en place des stratégies ciblées en la matière. Elles soutiennent ainsi des projets spécifiques ou des publications.

Différentes réflexions concernant le développement des carrières ont été menées depuis l'édition précédente du monitoring en 2022. Certaines hautes écoles ont ainsi entrepris des changements concernant l'organisation de leur formation doctorale, alors que d'autres se sont efforcées de visibiliser les différentes phases de leurs modèles de carrière (par exemple par une clarification des différentes phases, fonctions, tâches et possibilités de développement).

Deux tiers des institutions de formation des enseignant·es et environ un tiers des HES et HEU disposent de postes du corps intermédiaire ou de postes de qualification (postes occupés par des doctorant·es ou des étudiant·es de Master) dans le domaine des didactiques disciplinaires. Ces postes paraissent relativement concentrés dans les grandes institutions : si la plupart des hautes écoles comptent des chiffres relativement modestes, quatre institutions de formation des enseignant·es et une HEU indiquent en compter plusieurs dizaines. Même si les différences de structures, de catégories et d'appellations entre les hautes écoles ne permettent pas une analyse exhaustive et rendent délicat le calcul de totaux précis, ces chiffres montrent l'ancrage important des didactiques disciplinaires dans les postes dévolus à la relève.

Il est néanmoins à relever que ces postes sont parfois occupés par des personnes réalisant également d'autres tâches (typiquement dans le *third space*). Les postes du corps intermédiaires concernant avant tout des charges d'enseignement. En ce qui concerne le temps spécifiquement dévolu à la recherche, on observe une grande dépendance envers l'acquisition de fonds de tiers, ce en particulier dans les institutions de formation des enseignant·es les plus petites.

Sur la base des données du monitoring, le nombre approximatif de personnes effectuant actuellement leur doctorat dans le domaine des didactiques disciplinaires a été calculé.

- Les institutions de formation des enseignant·es indiquent employer 240 doctorant·es (dont 40 au sein de l'UNIGE IUFE), et superviser 65 autres doctorant·es sans que ceux-ci n'y soient employés. Le total se monte à 305 doctorant·es.
- Les HES déclarent employer 28 doctorant·es et superviser 15 autres doctorant·es sans que ceux-ci n'y soient employés. Le total se monte à 43 doctorant·es.

- Les HEU dénombrent 44 doctorant·es employés en leur sein, et 48 autres doctorant·es supervisés sans y être employés. Le total se monte à 92 doctorant·es.

Ces chiffres permettent de dresser un aperçu du rôle de chaque type de haute école dans la formation doctorale. Le détail montre que toutes les institutions de formation des enseignant·es emploient des doctorant·es en didactique disciplinaire, alors que pour les HES et les HEU, les doctorant·es sont concentrés sur un nombre d'institutions plus limité (4 HES et 3 HEU principalement). Pour plusieurs raisons, le nombre total de personnes poursuivant un doctorat en didactique disciplinaire ne peut cependant pas être calculé<sup>3</sup>.

De même, ces totaux doivent être interprétés avec prudence. Une forte augmentation du nombre de doctorant·es est observée pour les trois types de hautes écoles (en 2022, ils se montaient à 190 doctorant·es pour les institutions de formation des enseignant·es, 30 pour les HES et 40 pour les HEU). L'enquête 2022 avait pointé l'existence de nombreuses données manquantes, ce qui pourrait expliquer en partie ces grandes différences.

Environ un tiers des doctorant·es identifiés par les institutions de formation des enseignant·es sont inscrits dans une haute école habilitée à délivrer des doctorats se situant à l'étranger, alors que cette situation concerne environ la moitié des doctorant·es identifiés par les HES. Cette proportion est en baisse pour les institutions de formation des enseignant·es mais en hausse pour les HES. Les raisons de ces collaborations sont multiples, mais s'expliquent dans la plupart des cas par le fait que seules certaines didactiques disciplinaires offrent des possibilités de coopération au niveau du doctorat dans le cadre national.

En ce qui concerne les titres délivrés durant les années académiques 2021/2022 et 2022/2023, le recoupement des différentes réponses reçues suggère que 93 doctorats dans le domaine des didactiques disciplinaires ont été octroyés (les institutions de formation des enseignant·es ont recensé 70 doctorats effectués en lien avec leur institution, les HES 6 et les HEU 27 dont 10 en collaboration avec une HES ou une HEP). Ces chiffres sont en augmentation par rapport aux années académiques 2019/2020 et 2020/2021 (73 doctorats octroyés sur l'ensemble de ces deux années académiques).

Presque toutes les institutions de formation des enseignant·es disposent de personnes qui peuvent superviser des doctorats en didactique disciplinaire. Leur nombre varie beaucoup et dépend des modalités définies par les hautes écoles habilitées à délivrer les doctorats, qui octroient cette possibilité en général au cas par cas. Dans les faits, la plupart des institutions de formation des enseignant·es en comptent entre 2 et 20. Environ la moitié des HEU et HES disposent de quelques personnes habilitées à superviser des thèses de doctorat dans les didactiques disciplinaires, mais elles sont généralement beaucoup moins nombreuses (quatre HEU en comptent, au maximum trois profils chacune spécifiquement en lien avec les didactiques disciplinaires ; et cinq HES en dénombrent au maximum une dizaine).

Plusieurs HEU prévoient la possibilité d'associer des professeur·es de didactique disciplinaire provenant de HES et d'institutions de formation des enseignant·es. Cette possibilité n'est activement utilisée que dans quatre de ces institutions. Une stratégie en la matière n'est cependant que rarement poursuivie.

En ce qui concerne les programmes doctoraux coopératifs, les offres existant en 2022 se sont poursuivies et ont dans certains cas été renforcées ou davantage institutionnalisées.

<sup>3</sup> Au vu des données récoltées, il n'est pas possible d'exclure les double-comptages. En effet, plusieurs HEU ne sont pas à même d'indiquer si les doctorant·es sont également supervisés au sein d'une HES ou d'une HEP. De même, il ne peut être exclu que certain·es doctorant·es soient supervisés dans une institution en étant employés par une autre.

Quatre institutions de formation des enseignant-es, deux HES et trois HEU déclarent avoir mis en place de nouvelles offres de doctorat depuis lors. Ces coopérations prévoient des modalités plus ou moins structurées, et ont parfois lieu dans des cadres plus larges. De nombreuses possibilités de doctorats individuels existent également.

#### 2.4. Recherche, enseignement et formation

Comme le monitoring 2022 l'a relevé, les didactiques disciplinaires jouent un rôle central dans de nombreuses offres de formation et de formation continue des hautes écoles, ce en particulier au sein des institutions de formation des enseignant-es. Une grande variété dans le type d'offres (par exemple des formations continues certifiantes dont des CAS, DAS et MAS ainsi que des diverses formations ou ateliers internes) s'observe. Au cours des deux dernières années, les hautes écoles ont mis en place de nouvelles offres notamment dans les domaines suivants :

- Didactiques universitaires : une très large palette d'offres de cours, tant disciplinaires que générales.
- Relation théorie-pratique : différentes offres de formation continue, incluant également des échanges de pratiques.
- Processus éducatifs extrascolaires : plusieurs offres ciblées, par exemple en lien avec le domaine de la migration.
- Post-qualification pour renforcer le double profil de compétences : différentes offres de formation et soutien aux employé-es concernés au sein des HES et des institutions de formation des enseignant-es.

Il est à souligner que les questions en lien avec les didactiques disciplinaires sont aussi souvent abordées de manière transversale dans d'autres offres de formation. Ainsi, les contenus en didactiques disciplinaires font partie intégrante de l'enseignement et du développement dans les trois types de haute école. Certains accents spécifiques sont parfois posés (par exemple sur la langue des signes ou la digitalisation).

En ce qui concerne l'acquisition de fonds de tiers, on observe que presque tous les projets financés par le FNS dans le domaine des didactiques disciplinaires durant les années académiques 2021/2022 et 2022/2023 sont portés par des institutions de formation des enseignant-es. Environ deux-tiers de celles-ci en comptent au moins un, le total de projets soutenus en leur sein se montant à 100. De leur côté, seules quatre HES (pour un total de quatre projets) et trois HEU (pour un total de six projets) comptent des projets financés par le FNS. Une légère augmentation s'observe par rapport aux années académiques 2019/2020 et 2021/2022 (lors desquelles le nombre de projet s'est monté à 90 projets au total).

Cette asymétrie se manifeste également dans la proportion que les projets dans le domaine des didactiques disciplinaires représentent (par rapport au total des projets financés par le FNS) : si cette proportion est très faible pour les HEU et les HES, elle atteint des niveaux beaucoup plus élevés pour les institutions de formation des enseignant-es (jusqu'à plus de 90% des projets financés par le FNS).

Les hautes écoles indiquent qu'Innosuisse a financé au total 12 projets, dont 10 au sein des institutions de formation des enseignant-es et 2 au sein d'une HES. Ces soutiens apparaissent donc comme plus marginaux, mais constituent un élément nouveau par rapport aux résultats du monitoring 2022 (dans lequel un seul projet financé par Innosuisse apparaissait).

Les institutions de formation des enseignant-es sont les plus prolifiques en matière de publications dans le domaine des didactiques disciplinaires. On en dénombre ainsi environ 2200 pendant les années académiques 2021/2022 et 2022/2023, ce qui constitue une grande

augmentation par rapport à la période précédente lors de laquelle 1500 publications avaient vu le jour. Il est possible que l'absence de distinction entre les types de publication<sup>4</sup> explique ces différences. Les chiffres sont plus modestes pour les HES et les HEU, qui en dénombrent respectivement environ 200 et 120, ce qui constitue une tendance stable.

Le taux de publication en *Open Access* varie énormément d'une institution à l'autre. Plusieurs hautes écoles n'ont d'ailleurs pas pu fournir de chiffres précis. La tendance est néanmoins clairement à la hausse par rapport aux données issues du monitoring 2022 : alors que seules deux institutions indiquent un pourcentage inférieur à 50%, les autres témoignent d'une proportion allant de 50 à 90%.

**swissuniversities**

<sup>4</sup> Les hautes écoles ne disposent en effet pas toutes de données détaillées à ce sujet.

### 3. Défis et perspectives

#### 3.1. Ancrage institutionnel

Le paysage des didactiques disciplinaires en Suisse a été grandement influencé et façonné par les efforts importants déployés par les hautes écoles, notamment dans le cadre des programmes P-9 (contributions liées à des projets) « [Développement des compétences scientifiques en didactiques disciplinaires \(2017-2020\)](#) » et « [Didactique disciplinaire : consolidation des réseaux et développement des parcours professionnels \(2021-2024\)](#) ».

Les hautes écoles jugent l'organisation et la gouvernance du paysage organisationnel actuel des didactiques disciplinaires en Suisse comme globalement pertinentes et productives. Néanmoins, certaines voix plus critiques existent et un certain nombre de défis sont relevés par les hautes écoles :

- Le paysage des collaborations s'est développé en suivant largement les frontières linguistiques. Une volonté s'observe de nouer et renforcer les liens, des réseaux et des coopérations au-delà des différentes régions.
- Sur le principe, un renforcement global des collaborations est souhaité. Néanmoins, les structures pérennes comportent des difficultés lorsque des différences de vision entre les institutions impliquées se manifestent. Pour cette raison, les collaborations *ad hoc* sur des projets ou thèmes spécifiques peuvent être une alternative lorsque le maintien de structures transversales n'est plus assuré.
- Une tension s'observe donc entre les priorités décidées par les différentes institutions, qui ne sont pas toujours alignées, et le besoin de pilotage au niveau national. Cette tension est exacerbée lorsque la taille modeste de certaines institutions les oblige à mettre les ressources en commun. La création d'un organe spécifique en charge des didactiques disciplinaires, qui permettrait une meilleure mise en réseau et promouvoir l'assurance qualité, serait saluée par plusieurs hautes écoles et en particulier plusieurs des institutions de formation des enseignants<sup>5</sup>.
- Plusieurs projets soutenus dans le cadre des contributions liées à des projets 2021-2024 – et qui constituent donc des structures définissant une grande partie du paysage organisationnel actuel – ne disposent pas encore de solutions de financement claires à long-terme. Dans le contexte actuel tendu, les enjeux budgétaires sont un paramètre qui pourrait compliquer la poursuite de certaines activités. Ces initiatives ont en effet eu jusque-là le statut de projets ponctuels, et arriver à leur normalisation est un défi.

#### 3.2. Filières de Master

Les différentes filières de Master sont structurées par de fortes collaborations. Certaines hautes écoles souhaiteraient néanmoins que les synergies entre les régions linguistiques soient davantage promues. Les collaborations avec l'étranger à ce niveau d'étude restent marginales pour le moment, ce qui offre un potentiel de développement.

Une large palette de disciplines est couverte par l'offre existante de filières de Master, ce qui laisse relativement peu de manques : seuls quelques domaines spécifiques comme la géographie, les langues étrangères, la santé, le théâtre, la musique ou la formation

<sup>5</sup> A ce propos, la Chambre des HEP a décidé le 29 mai 2024 de créer un réseau Didactiques disciplinaires de la Chambre des HEP au 1er janvier 2025.

professionnelle ne sont pas, aux yeux de certaines hautes écoles, suffisamment inclus dans les offres actuelles.

En ce qui concerne la conception des différentes filières, des offres plus orientées vers la recherche seraient saluées par certaines hautes écoles. La prise en compte d'enjeux spécifiques (comme la diversité ou l'interdisciplinarité) pourrait également être promue.

En raison de la taille modeste du public-cible et des contraintes financières dues à la fin des financements par les contributions liées à des projets, certaines offres seront remises en cause à moyen terme. Ces enjeux posent la question d'une centralisation accrue des différentes filières pour assurer leur durabilité. Les structures les plus petites en sont notamment tributaires pour former leur relève car elles ne sont pas à même de mettre sur pied de telles offres.

Selon les hautes écoles, un tel renforcement des coopérations permettrait la mise en commun des ressources, l'usage de synergies, et donc l'atteinte de la taille critique nécessaire même dans les disciplines où la demande est la plus faible. En effet, les hautes écoles souhaitent que l'offre de filières de Master soit conçue pour permettre une forte différenciation par branche. En particulier, les HEU affirment l'importance de conserver des liens proches avec les différentes disciplines de référence.

Au niveau du contenu, les hautes écoles estiment qu'une plus grande centralisation faciliterait l'assurance qualité, la construction d'une culture interinstitutionnelle commune et l'harmonisation des contenus curriculaires et des conditions d'admission.

Néanmoins, les hautes écoles estiment qu'il est crucial de prendre en compte les spécificités des différents contextes institutionnels. Les rapprochements demandent du temps, et l'harmonisation de certaines pratiques serait déjà un pas dans la bonne direction. Les collaborations locales permettent de ne pas faire face à des difficultés linguistiques tout en prenant en compte les spécificités des différentes politiques éducatives cantonales.

### **3.3. Développement des carrières et doctorat**

De manière générale, les postes de qualification et les postes du corps intermédiaire sont souvent dépendants des fonds de tiers acquis par les institutions. Le financement de ces postes est donc globalement difficile, ce qui limite le nombre de jeunes chercheuses et chercheurs formés. La volonté d'ouvrir de nouveaux postes, y compris dans des unités ou domaines plus petits, se révèle complexe à concrétiser face à la forte concurrence prévalant en matière d'acquisition de fonds de tiers.

Beaucoup de didacticien·nes répondent aux exigences du double profil de compétences, qui implique que les chercheuses et chercheurs soient passés par la profession enseignante. Cet état de fait pose des défis spécifiques, telle que la qualification académique dans une phase avancée de la vie.

En ce qui concerne spécifiquement les études doctorales, plusieurs institutions de formation des enseignant·es relèvent que l'expertise nécessaire à la supervision des doctorant·es se trouve en leur sein. Le nombre de didacticien·nes habilités à diriger des thèses reste de ce fait limité : bien que presque toutes les HEP en comptent, elles et ils ne sont pas suffisamment nombreux pour couvrir la demande. Si les collaborations avec des hautes écoles à l'étranger sont mises sur pied par de nombreuses institutions, la capacité des structures actuelles à répondre aux besoins est parfois remise en cause, en particulier dans certaines disciplines spécifiques (telles que la didactique des domaines professionnels) ou plus

récentes (telles que l'informatique. De même, les conditions d'admission au sein des HEU peuvent se révéler difficiles à respecter pour les candidat-es potentiels, surtout lorsqu'elles sont posées par les facultés/départements des disciplines de référence et ne prennent donc pas suffisamment en compte les spécificités des enjeux du domaine des didactiques disciplinaires.

Une meilleure articulation avec les offres et le contenu des Masters serait souhaitée par plusieurs institutions, de même qu'une structuration plus claire des études doctorales (avec des possibilités d'acquérir des crédits ECTS). Un renforcement de l'interdisciplinarité – en particulier des liens avec les sciences de l'éducation – pourrait être entrepris.

## swissuniversities

Les programmes doctoraux coopératifs existants semblent répondre à un besoin et déployer des effets positifs auprès des institutions concernées. Avec quatre programmes doctoraux arrivant au terme des périodes de financement possibles dans le cadre du programme P-1 « Formation doctorale », il se pourrait que certaines offres soient néanmoins réorientées.

Certaines hautes écoles émettent le souhait d'un renforcement des structures doctorales communes, par exemple dans le domaine des arts. Tout comme pour les Masters, les spécificités des différentes branches doivent en effet pouvoir être prises en compte de manière adéquate. Une mise en réseau plus importante entre les hautes écoles, de même qu'une spécialisation plus pointue des institutions sur des disciplines précises, est une solution citée pour répondre à ce défi.

### **3.4. Recherche, enseignement et formation**

Toutes les hautes écoles sont conscientes de l'importance de mettre à profit les connaissances en didactique disciplinaire nouvellement acquises pour le développement de processus éducatifs. Ce transfert de connaissances est promu par une mise en réseau étroite de la recherche et de l'enseignement, notamment par l'implication de chercheuses et chercheurs directement dans des activités d'enseignement et la création de moyens d'enseignement. Plusieurs institutions témoignent d'une volonté institutionnelle de renforcer ces liens. D'autres configurations permettent cette mise à profit, que ce soit la participation d'étudiant-es à des projets de recherche, un lien fort avec les acteurs issus de la pratique dans les écoles, l'évaluation de projets ou la prestation de services.

#### 4. Empfehlungen

Die Ergebnisse des Monitorings «Fachdidaktiken» 2024 bilden eine Orientierungsgrundlage für kommende Entwicklungen im Bereich der Fachdidaktiken.

Mit Blick auf diese Entwicklungen formulieren die Delegierten Fachdidaktik auf der Basis der Nationalen Strategie Fachdidaktik und dem zugehörigen Aktionsplan nachfolgende Empfehlungen zuhanden der Hochschulen.<sup>6</sup>

##### (1) Aufbau tragfähiger Netzwerke und Strukturen

- Die gegenseitige Anerkennung und Berücksichtigung wissenschaftlicher Expertise, typenspezifischer und institutioneller Kompetenzen und Interessen aller Hochschulpartner bilden die Voraussetzung und Basis zum Aufbau tragfähiger Netzwerke und Strukturen auf nationaler Ebene.
- Die Förderung und der Ausbau von Vernetzung in der Wissensgemeinschaft im Hochschulraum Schweiz sowie die Festigung bestehender bzw. die Entwicklung neuer Netzwerke und Strukturen sind prioritär für das Erreichen gemeinsamer Ziele. Dabei ist insbesondere die hochschul(typen)übergreifende Vernetzung zu stärken, da die Fachdidaktiken schwerpunktmässig an den Pädagogischen Hochschulen, die Bezugsdisziplinen der Fachdidaktiken aber an den universitären Hochschulen und den Fachhochschulen verankert sind.
- Aufgrund ihrer Verortung an verschiedenen Hochschulen und Hochschultypen ist zu empfehlen, dass insbesondere die Berufsfelddidaktik in hochschul(typen)übergreifende Netzwerke eingebunden wird.
- Auch Forschungsprojekte und -programme werden zielführend in Zusammenarbeit zwischen den Hochschulen und in hochschul(typen)übergreifenden Netzwerken angegangen und institutionalisiert.
- Wo möglich werden bestehende Verbände und Fachdidaktik-Netzwerke aktiv in diese Entwicklungen eingebunden und es wird ein Austausch zwischen unterschiedlichen wissenschaftlichen Orientierungen angeregt.

Die Delegierten Fachdidaktik empfehlen den Hochschulen einen kontinuierlichen hochschul-typenübergreifenden Dialog zur Klärung von Zuständigkeiten und Kompetenzen sowie der unterschiedlichen Zielabsichten.

Die Delegierten Fachdidaktik empfehlen weiter, zur Erreichung dieser Ziele laufend die verschiedenen Möglichkeiten, Formen und Gefässe hochschul(typen)übergreifender Zusammenarbeit sowie die Umsetzung weiterer im Aktionsplan unter Handlungsfeld 1 aufgeführten möglichen Massnahmen zu prüfen.

##### (2) Qualifizierung des Nachwuchses

- Der Bedarf an qualifizierten Forschenden, Dozierenden sowie Professorinnen und Professoren für die fachdidaktischen Aufgaben an Hochschulen kann weiterhin nicht gedeckt werden. Entsprechend sind eine systematische, strukturell verortete und unter allen Hochschultypen verbundene Nachwuchsförderung weiter zu fördern

<sup>6</sup> Die Umsetzung der Empfehlungen erfolgt unter Berücksichtigung der geltenden institutionellen und hochschulpolitischen Rahmenbedingungen sowie unter Wahrung der Autonomie der beteiligten Hochschulen.

und die diversen unterschiedliche fachdidaktische Qualifizierungsmöglichkeiten, Laufbahnen und Karrierewege zu skizzieren.

- Die fachdidaktische Qualifizierung enthält dabei i.d.R. vier vollwertige Studienabschnitte: Bachelor, Master, Doktorat und Postdoc bzw. Habilitation oder habilitationsäquivalente Qualifikationen und entspricht damit den Profilen «Dozierende/Forschende» und «Professur». Weitere Profile ergeben sich aus der Kombination «Lehrpersonen» und «Dozierende» und passenden Weiterbildungsangeboten (CAS, DAS, MAS, Micro). Die Hochschulen bestimmen die Anforderungen für die einzelnen Profile.
- Durch die Bildung der notwendigen Kooperationen kann die Nachhaltigkeit von Angeboten, welche zudem alle Fächer abdecken, gesichert werden.

Die Delegierten Fachdidaktik empfehlen den Hochschulen, die verschiedenen Möglichkeiten der Qualifizierung in den unterschiedlichen Profilen und die damit verbundenen Anforderungen zu prüfen. Diese Möglichkeiten umfassen Aus- und Weiterbildungsangebote.

Eine Promotionsbetreuung über promotionsberechtigte fachdidaktisch denominierte Professuren sind für die disziplinäre Entwicklung aller Fachdidaktiken und die Berufsfelddidaktik zentral. Zu fördern sind deshalb ebenfalls verschiedene und neue Zusammenarbeitsformen im Bereich des 3. Zyklus sowie die Möglichkeiten der Promotionsbetreuung in der eigenen Disziplin. Bei den weiteren Arbeiten im Bereich Promotion sollen die Diskussionen, welche derzeit im Rahmen von swissuniversities rund um den dritten Zyklus geführt werden, miteinbezogen werden.

Weiter empfehlen die Delegierten Fachdidaktik die Umsetzung der im Aktionsplan unter Handlungsfeld 2 aufgeführten möglichen Massnahmen.

### **(3) Finanzierung**

- Eine kontinuierliche Entwicklung der Fachdidaktiken ist von bildungspolitischer Relevanz. Die Finanzierung dieser Entwicklung erfolgt über eine entsprechende Prioritätensetzung der Hochschulen und ihrer Träger und führt zu einer langfristigen Stabilität. Der gleichberechtigte Zugang zu Forschungsmitteln und -programmen bleibt für die Fachdidaktiken dabei ein zentrales Anliegen.
- Die FD-Masterstudiengänge sind in der Tendenz kostenintensiv. Deren langfristige Sicherung bedarf einerseits zusätzliche Mittel, andererseits gilt es, kritische Kohortengrössen anzustreben, etwa durch hochschul(typen)übergreifende Zusammenarbeit.

Die Delegierten Fachdidaktik empfehlen den Hochschulen, zur Erreichung dieser Ziele die Überprüfung und ggf. Anpassung interner Prioritätensetzungen sowie die Umsetzung der im Aktionsplan aufgeführten möglichen Massnahmen.

### **(4) Einbindung in bestehende Prozesse**

Um eine Nachhaltigkeit der jeweiligen Massnahmen zu erreichen, empfehlen die Delegierten Fachdidaktik zu prüfen, wo die einzelnen Entwicklungen in bestehende und etablierte hochschulinterne Prozesse integriert werden können.

## Annexe I Filières de Master

Nombre d'étudiant-es, de nouveaux inscrit-es et de diplômé-es (2009-2021)

swissuniversities



Source : Données LABB de l'Office fédéral de la statistique

Nombre d'étudiant-es, de nouveaux inscrit-es et de diplômé-es par discipline

Spezialisierung	Studierende HS 2023/24		Eintritte 2018-2023		Abschlüsse 2018-2023		Region
	Anzahl	Anteil	Anzahl	Anteil	Anzahl	Anteil	
Natur, Mensch, Gesellschaft und Nachhaltige Entwicklung	75	17%	147	19%	29	13%	D
Schulsprache Deutsch	59	13%	89	11%	27	12%	D
Mathematik	56	13%	60	8%	17	7%	D / F / I
Medien und Informatik	48	11%	116	15%	37	16%	D / (F)
Sport	44	10%	70	9%	35	15%	D / F
Künste / Musik	42	10%	75	10%	13	6%	D / F
Textiles und technisches Gestalten	35	8%	58	7%	8	3%	D / (F)
Geschichte und Politische Bildung	31	7%	49	6%	23	10%	D / F
Naturwissenschaften	17	4%	28	4%	12	5%	D / F
Fremdsprachendidaktik	15	3%	33	4%	20	9%	D / F
Apprentissages fondamentaux	8	2%	14	2%	5	2%	F
Italienisch (seit 2021)	5	1%	20	3%	0	0%	I
Éducation nutritionnelle	3	1%	6	1%	3	1%	F
Wirtschaft-Arbeit-Haushalt (seit 2021)	3	1%	3	0%	0	0%	D
Französisch (als 1. Sprache)	1	0%	13	2%	0	0%	F
Geografie	0	0%	3	0%	2	1%	F
<b>Total</b>	<b>442</b>	<b>100%</b>	<b>784</b>	<b>100%</b>	<b>231</b>	<b>100%</b>	

Source : Etude Büro BASS, 2024